



Emetteur : Les Comtes de Provence – Société AGRO’NOVAE INDUSTRIE
Destinataires : Presse spécialisée Agroalimentaire – Industrie – RSE – Economie
Type : Communiqué de presse

Titre : AGRO’NOVAE INDUSTRIE relève les défis énergétiques avec ingéniosité et flexibilité

Crise énergétique et hausse des prix ! Le défi est posé aux industriels responsables : comment maintenir une production de qualité sans répercuter intégralement la hausse des coûts sur le consommateur final ? Comment moins dépendre des fluctuations de la conjoncture pour mieux piloter son activité ? Yves FAURE, dirigeant fondateur d’Agro’Novae, manufacture fabriquant des confitures et compotes Bio sous la marque « Les Comtes de Provence », met en ordre de marche son entreprise. Détail du plan de bataille !

Le Challenge : Contrebalancer la hausse des prix et les effets de la crise énergétique...

Fidèle à ses valeurs responsables et solidaires, Yves Faure, président d’Agro’Novae, une PME industrielle de 40 collaborateurs dans les Alpes de Haute Provence, s’engage depuis plus de 3 décennies à offrir un produit de qualité, bio, commercialisé en Grande Distribution à un prix accessible au grand public.

Face à la nouvelle équation de ces derniers mois amenée par la crise énergétique et l’inflation, il n’a pas hésité à mettre toutes les variables dans la balance pour garder une valeur inchangée : celle du prix final. Le prévisionnel signalait à partir de janvier 2023 une véritable urgence économique, laissant supposer une multiplication par 10 des coûts liés aux dépenses d’électricité et de gaz. En effet les contrats de l’entreprise avec son fournisseur Engie se finissaient au 31 décembre 2022. De quoi faire basculer une PME-PMI solide si aucune mesure n’avait été prise !

Pour faire face, le dirigeant a décidé de s’attaquer à sa consommation d’énergies et de réduire l’impact de son activité sur l’environnement. Consommer moins à défaut de consommer moins cher ! Conscient de ces enjeux dès 2021, il a mis en œuvre un ensemble de mesures en 2022 et poursuit sa stratégie sur 2023.

Détails d’un plan de bataille qui permet à Agro’Novae de conserver le niveau de qualité de sa production, sans répercuter intégralement la hausse des coûts sur les consommateurs, déjà victimes de l’inflation actuelle sur de très nombreux postes de consommation dont les produits alimentaires.

La Réduction de la consommation de Gaz...

Ingénieur, Yves Faure et son directeur industriel, Etienne Dufrenoy, un ingénieur agroalimentaire âgé de seulement 25 ans et recruté à sa sortie en 2021, s'orientent vers une optimisation des process industriels de leur entreprise.

Ils innovent au sein de leur atelier de production en installant des échangeurs thermiques. Ce procédé permet de récupérer la chaleur fatale, celle que l'on perd normalement à différents endroits de la chaîne de production (au niveau des groupes froids des chambres de conservation des fruits, des moteurs, des compresseurs ou encore des chaudières gaz produisant la vapeur nécessaire à la cuisson) pour la réutiliser utilement sur les points consommateurs de calories (eaux de nettoyage ou circuit de préchauffage des chaudières par exemple), dans une boucle fermée.

La réorganisation des temps de travail sur la production...

Depuis cet automne également, le choix a été fait de réorganiser le planning hebdomadaire des équipes de production. L'enjeu : réduire la consommation énergétique de gaz induite par la mise en route des équipements industriels, formant des pics à chaque redémarrage : et gagner ainsi en efficacité sur une journée de travail. La semaine de 4 jours a donc été instaurée auprès de salariés enthousiastes : en effet, les heures effectuées en temps normal sur le 5^{ème} jour de travail de la semaine sont réparties sur les 4 jours restants. Cela fait effectivement des grandes journées de travail de 10 heures mais payées en heures supplémentaires (majorées de 25%) à partir de la 36^{ème} heure. Une modification très appréciée en ces temps d'inflation et de réduction du pouvoir d'achat et qui vient compléter l'utilisation des primes de partage de la valeur. L'entreprise est elle aussi gagnante, car le coût des heures supplémentaires reste minime par rapport à la hausse des coûts de l'énergie. Gagnant-Gagnant au bénéfice des forces vives de l'entreprise !

Avantage supplémentaire : cette nouvelle organisation permet de consacrer une journée par semaine à la maintenance des machines et des bâtiments de l'entreprise et d'en améliorer ainsi la productivité et la fiabilité. Indispensable dans une entreprise de production industrielle qui doit livrer ses clients de la Grande Distribution à J+5 tout au long de l'année !

L'auto-consommation électrique pour réduire sa dépendance énergétique...

Fin 2022, Yves Faure a aussi fait le choix d'installer des panneaux photovoltaïques producteurs d'électricité sur le toit de son unité industrielle située près de Manosque. Grâce au soleil de Provence, Agro'Novae couvre désormais environ 20% de ses besoins en autoproduction, diminuant ainsi sa dépendance aux fluctuations tarifaires et aux possibles ruptures de fourniture d'énergie. Une première tranche qui sera suivie en 2023 par une deuxième, avec à la clé un objectif de 40 à 50% d'autoproduction, grâce à la couverture d'un tiers de la toiture de l'entreprise (soit environ 1800 m²).

Agro'Novae ayant une politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale structurée et certifiée PME+, pour ces travaux elle a mandaté une entreprise de proximité (Sebalyo Solar- 04) dans une logique de dynamisation du tissu économique local et de partage de la valeur ajoutée créée.

Implication de l'ensemble du personnel...

L'ensemble de ces investissements a été accompagné d'une stratégie managériale responsable. Le personnel est pleinement impliqué et accompagné dans l'application de nouvelles mesures d'économie : le chauffage des bureaux est régulé sur 19°, la zone de production n'est plus chauffée

mais l'entreprise a investi dans des tenues adaptées pour les salariés, les portes sont scrupuleusement refermées...etc. ! Un ensemble de petites actions qui sont payantes !

Pour rendre concret les résultats de ces efforts et les encourager, l'entreprise joue sur la transparence de l'information et la pédagogie. En temps réel, les économies réalisées sur les factures de gaz et d'électricité sont communiquées sur les panneaux d'affichage, les écrans de production, lors de réunions ou d'échanges informels. De quoi motiver chacun des collaborateurs en le rendant acteur de la stratégie énergétique : plutôt que de subir des contraintes, il devient ainsi un véritable chasseur de situations consommatrices.

Des résultats encourageants qui méritent l'accompagnement des institutions...

La stratégie déployée est déjà payante : depuis le début de l'année, l'entreprise peut se féliciter d'une réduction de 34% sur la consommation de gaz et de 25% sur l'électricité, les mois d'hiver étant ceux de plus forte consommation énergétique.

Mais des inquiétudes demeurent, notamment relatives aux aides de l'Etat qui tardent à se mettre en place ou ne répondent pas toujours à la réalité du « terrain ». Si l'amortisseur électricité est calculé directement sur les factures et représente 25% du seul coût de l'électricité, le retard à la mise en œuvre du guichet unique concernant le gaz a de grosses conséquences sur la trésorerie de l'entreprise : cette dernière doit en effet régler les factures à son fournisseur au prix du marché du mois écoulé, sans savoir si elle sera éligible aux aides annoncées par le gouvernement, et si oui, à hauteur de combien. Yves Faure déplore ces difficultés qui viennent encore compliquer le pilotage de sa PME industrielle, dans des temps marqués par une instabilité sur de nombreux postes et notamment l'approvisionnement et les prix des matières premières... et le coût exorbitant du transport.

Même pour une PME ayant une politique RSE structurée, membre de la French Fab et aidée par BPI France et ses banques, un équilibre doit être trouvé entre les nécessaires investissements en matière de transition écologique et les investissements industriels impératifs qui doivent être menés sur l'outil de production. Encore une équation à plusieurs inconnues que les industriels français doivent résoudre et que le gouvernement doit intégrer dans sa volonté de soutenir le secteur !

Quand tradition rime avec innovation...

Face aux défis actuels, Yves Faure démontre toutefois avec pugnacité que qualité et tradition peuvent rimer avec innovation et productivité. Si l'on retrouve dans ses recettes de confitures et desserts de fruits le goût de la tradition d'antan, il prouve qu'il n'est pas incompatible pour autant d'innover dans son processus de production industrielle pour toujours mieux respecter le consommateur et l'environnement. Et faire vivre la tradition avec son temps !

Une attitude qui a permis à l'entreprise d'obtenir en 2014 le prestigieux label d'Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) décerné par l'Etat entreprise du patrimoine vivant en reconnaissance d'un savoir-faire d'excellence français.

Agro'Novae Industrie démontre ainsi à nouveau que la conscience environnementale et sociétale n'est pas réservée aux grands groupes, et que chaque PME-PMI peut trouver le moyen de contribuer au respect de l'environnement et du consommateur. Un exemple inspirant !

Quelques chiffres clés de l'Entreprise

AGRO'NOVAE INDUSTRIE

Manufacture Familiale créée en 1986

CA 2021: 12 millions d'euros

CA à l'export : 30% du CA

Salariés : 40

Investissement échangeur thermique :

Montant de l'investissement : 150 000 €

Économies réalisées : 34%

Investissement Solaire :

Montant global Photovoltaïque : 200 000 €

Objectif Autoproduction : 50%

Économies réalisée : 25%



Contact presse : Yves Faure
yves.faure@agronovae.com
+33 (0)6 07 38 37 65

Cassandra Pizzanelli
marketing@agronovae.com
+33 (0)4 92 33 23 10

En savoir plus ?

Sur l'entreprise : <https://www.agronovae.com/>

Sur la marque : <https://www.comtes-de-provence.fr/>

Nous suivre sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/agro'novae-comtes-de-provence/>

Lien vers le dossier de presse : <https://www.comtes-de-provence.fr/wp-content/uploads/2022/02/DOSSIER-DE-PRESSE-AGRONOVAE-2022-FR.pdf>

